

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 13 mars 2018, à 20 heures**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 7 mars 2018.

**ETAIENT PRESENTS :** M. LECHIEN - Maire, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER, Mme FRERET, M. de POMMEREAU, M. BRAULT

**ETAIENT EXCUSES :** M. DEGRENNE - Maire délégué (pouvoir à M. GOMBERT), Mme LE GUIFFANT (pouvoir à Mme MEAL), Mme PARIS (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M. BONENFANT (pouvoir à Mme DESPRES), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. ORHANT (pouvoir à M. DERU), Mme BONNEFOND (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. LECHIEN), Mme MISSIR (pouvoir à M. BRAULT), Mme PAULANGE (pouvoir à M. BERTIER), M. LEROUX (pouvoir à M. GOUILLAUD), M. CROCHETTE (pouvoir à M. TOUMINET), M. SEGARD (pouvoir à M. FORGET)

**ETAIENT ABSENTS :** Mme BRIEC-LAME (excusée), Mme COURDAVAULT (excusée), M. FROITIER, Mme RIO

**SECRETAIRE :** M. SACHET

\*

\*\*

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

M. le Maire précise que le point d'information sur le projet de réseau du Dinanbus est reporté à la prochaine séance, certains points devant être précisés par Dinan Agglomération.

M. ROBERT -Directeur général des services- et Mme LEROUX -Directrice générale adjointe- présentent ensuite la nouvelle organisation des services municipaux suite à la mise en place de la Commune nouvelle.

Le relevé de décisions de la séance du 30 janvier 2018 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **Affaire n°1 – FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2018**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des orientations budgétaires présentées pour l'année 2018.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. FORGET, M. BRUNET, M. DERU, M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

### **Affaire n°2 – MOBILIER URBAIN – Attribution du contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la ville**

Rapporteur : M. BADOUAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 voix POUR et 4 voix CONTRE** (M. FORGET, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) d'autoriser M. le Maire à signer, avec la société Cadres Blancs, le contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. BADOUAL, M. BERTIER, M. SACHET, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

### **Affaire n°3 - CONSEIL DES SAGES - Composition**

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 47 voix POUR et 5 absentions** (M. FORGET, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR, M. de BELLEVUE) de :

1. porter le nombre maximum des membres du Conseil des Sages à 35 ;
2. retenir les candidatures de Mme Brigitte BOTREL, Mme Marylin CRENAULT, M. Jacques JENVRIN, M. Jean-Pierre MARQUET, M. Joël MENAGE, Mme Nicole MOGA, M. Philippe PONTILLON, M. Laurent QUERREC, M. Yves ROCA, Mme Monique THEBAULT.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, Mme GUILLEMOT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

**Affaire n°4 - URBANISME - Subventions municipales en faveur des propriétaires effectuant des travaux sur des immeubles localisés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable – Conditions et modalités d’attribution des subventions de la commune nouvelle**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) d’accepter les conditions et modalités d’attribution des subventions en faveur des propriétaires comme indiqué ci-dessous :

Conditions d’attribution :

- travaux extérieurs sur immeubles répertoriés "à conserver et à restaurer" localisés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (ravalement et restauration des façades, remplacement des menuiseries extérieures, restauration des toitures et des cheminées, ouvrages de ferronnerie,...);
- travaux sur les immeubles privés protégés par la législation sur les Monuments Historiques;
- travaux ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme ;
- demande de subvention ayant fait l’objet d’un accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), sous forme d’un arrêté attributif de subvention ;
- opportunité de mise en conformité des façades et des toitures concernées par la demande de subvention (matériaux, antennes,...).

Le montant de l’aide apportée par la commune, lorsque le propriétaire en fait la demande, correspond à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2 000 € (deux mille euros), et à 10 % du montant HT pour les assujettis à la TVA.

La demande de versement de la subvention doit être effectuée à l’achèvement des travaux et dans le temps de la validité de l’autorisation d’urbanisme (délai en vigueur : 3 ans à compter de la date de décision).

La discussion à laquelle prirent part M. BRAULT, Mme MIEL-GIRESSE, M. DERU, M. JOUNEAU, M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

**Affaire n°5 - URBANISME - Réfection de toiture et de souches de cheminées au 11 rue de la Lainerie- Demande de subvention de M. Bertrand COMBOT**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) d'accorder à M. COMBOT une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros) pour la réfection de toiture et de souches de cheminées au 11 rue de la Lainerie

## **Affaire n°6 - URBANISME - Aménagement du quartier Gare – composition du Comité de Pilotage**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, d'arrêter la composition du comité de pilotage de l'aménagement du quartier de la gare ainsi :

M. LECHIEN, Mme MIEL-GIRESSE, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. GOMBERT, M. PASINO, M. ORHANT, M. FORGET, M. de BELLEVUE, Mme LAISNE.

## **Affaire n°7 – URBANISME - Exercice du droit de préemption urbain – Projet de construction de logements pour la Gendarmerie Nationale et logements locatifs sociaux**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 voix POUR et 4 voix CONTRE** (Mme MISSIR, M. FORGET, M. BRAULT, M. SEGARD) :

1. de solliciter du président de Dinan Agglomération la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur les parcelles cadastrées section AH n°109, 112, 298 et 300 objet de la DIA précitée, situées 6 Promenade de la Fontaine des Eaux, appartenant à M. Jacques PIMOR et à Mme Madeleine PIMOR ;
2. de considérer, compte tenu des discussions intervenues avec la gendarmerie depuis la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2016 que la zone 1Aur de la « Promenade de la fontaine des eaux » accueillera notamment les logements destinés aux familles de gendarmes ;
3. de solliciter et missionner l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour mener l'opération d'acquisition foncière et de portage foncier des parcelles nécessaires à la réalisation de l'orientation d'aménagement et de programmation (12 900 m<sup>2</sup> urbanisables environ) ;
4. d'autoriser M. le Maire à préparer une convention opérationnelle d'action foncière avec l'EPF Bretagne sur l'ensemble de l'orientation d'aménagement et de programmation « Promenade de la Fontaine des Eaux » de la zone 1Aur dans laquelle la Ville s'engagera notamment à respecter les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :
  - Production minimale de 30 logements/ha dont au minimum 20 % de logements locatifs sociaux (PLUS PLAI)
  - Gestion des biens en portage par la Ville de Dinan
  - Garantie de rachat par la collectivité à l'issue du portage

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. DERU, M. FORGET, Mme MIEL-GIRESSE, M. de BELLEVUE, M. BRAULT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

**Affaire n°8 - Travaux de voirie sur le viaduc reliant les communes de Dinan et Lanvallay - Convention**

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer la convention, avec la commune de Lanvallay, précisant les modalités de réalisation et de financement des travaux d'un itinéraire cyclable sécurisé sur le viaduc.

**Affaire n°9 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Désignation des membres de la commission consultative pour la vente de l'hôtel Bazin de Jessey, sis 4, rue de l'Horloge.**

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, de désigner les membres de la commission consultative appelée à donner un avis sur le projet présenté pour l'acquisition de l'hôtel Bazin de Jessey ainsi :

M. TOUMINET, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme MIEL-GIRESSE, M. BERTIER, M. FORGET, Mme MISSIR.

**Affaire n°10 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal**

Rapporteur : M. LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire.

La séance est levée à 23 heures.